

Orientation**2/40****CLAP****FICHE N°291 i****Version : 1****Directive 97/23/CE****Mots clés :**

Classification

Assemblage

Accessoire de sécurité

Accessoire

Référence directive :

Article 1 § 2.1.3- 97/23/CE

Article 1 § 2.1.4- 97/23/CE

Article 1 § 2.1.5- 97/23/CE

Accepté par le GTP :**06/03/2012****Accepté par le CLAP :****06/03/2012****Sujet :** Certification – Assemblage d'un accessoire sous pression et d'un accessoire de sécurité**Question :** Comment appliquer la directive équipements sous pression (DESP) à un accessoire sous pression équipé d'un accessoire de sécurité?**Réponse :**

L'accessoire sous pression ne devient pas un accessoire de sécurité par l'assemblage des deux accessoires. Cette combinaison n'apporte pas de nouvelle fonction par rapport à celles des éléments individuels.

Chacun des accessoires doit être soumis à une évaluation de conformité et à un marquage appropriés.

Note 1: Un accessoire sous pression équipé d'un accessoire de sécurité n'est pas un ensemble parce qu'il ne constitue pas un tout fonctionnel selon l'Article 1, paragraphe 2.1.5.
Voir également Fiche CLAP 65 - Orientation 3/8

Note 2: L'évaluation globale de la conformité est effectuée sur l'ensemble (tout fonctionnel) mis sur le marché.